

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de la Celle-Condé
Séance du 30/03/2021

L' an 2021 et le 30 Mars à 19 heures 15 minutes , le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans un lieu inhabituel de ses séances, Salle des fêtes, sous la présidence de M. MANSSENS Alain, Maire.

Présents : M. MANSSENS Alain, Maire, Mmes : AROYO Nathalie, DROUILLET Loriane, GIDEL Laëtitia, LAVERGNE Claudie, MM : BOYER Michel, DALMASSO Stéphane, DELPERDANGE Christian, GAILLARD Daniel, MAGNOUX Jean-Marc

Excusé : M. MONNOURY Vincent

Secrétaire de séance :Mme DROUILLET Loriane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 24/03/2021

Date d'affichage : 24/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond

le : 31/03/2021

et publication ou notification

du : 31/03/2021

SOMMAIRE

réf : 2021_003 RESTITUTION CAUTION LOGEMENT COMMUNAL N°1

réf : 2021_004 RESTITUTION CAUTION LOGEMENT N°2

réf : 2021_005 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

réf : 2021_006 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

réf : 2021_007 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

réf : 2021_008 VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

réf : 2021_009 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

réf : 2021_010 CONTRIBUTION AU FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2021

réf : 2021_011 VOTE DE DEVIS POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE

réf : 2021_012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

réf : 2021_013 LOCATION DE TERRAINS AU LIEU-DIT LES VIVIERS

Une minute de silence a été observée par les membres du Conseil municipal à le mémoire de M. Pierre CHARTENDRAULT, Maire honoraire de la Commune, décédé le 21 mars 2021.

réf : 2021_003 RESTITUTION CAUTION LOGEMENT COMMUNAL N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Séverine GODARD, locataire du logement communal N°1 – 2, route de Chezal-Benoît - a résilié son bail avec effet au 25 novembre 2020.

L'état des lieux s'est déroulé le 25 novembre 2020 et n'appelle aucune réserve ; il est donc proposé de restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux d'un montant de 438.26 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- > **DECIDE** de restituer la caution de 438.26 € versée par Madame Séverine GODARD lors de l'entrée des lieux ,
- > **CHARGE** Monsieur le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence : inscription en section d'investissement dépenses – article 165 dépôts et cautionnements, de la somme de 438.26 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_004 RESTITUTION CAUTION LOGEMENT N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Geneviève GODARD, locataire du logement communal N°2 – 2, route de l'Ancienne gare - est décédée au mois d'octobre 2020.

L'état des lieux s'est déroulé le 25 novembre 2020 et n'appelle aucune réserve ; il est donc proposé de restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux d'un montant de 430.95 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- > **DECIDE** de restituer la caution de 430.95 € versée par Madame Geneviève GODARD lors de l'entrée des lieux ,
- > **CHARGE** Monsieur le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence : inscription en section d'investissement dépenses – article 165 dépôts et cautionnements, de la somme de 430.95 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_005 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le compte de gestion 2020 établi par le Trésor Public.

Il fait apparaître :

<u>INVESTISSEMENT</u> :	<u>Dépenses</u> : 12 513.02 €	<u>Recettes</u> : 24 519.66 €
	<u>Résultat investissement 2020</u> : + 12 006.64 €	
<u>FONCTIONNEMENT</u> :	<u>Dépenses</u> : 139 411.77 €	<u>Recettes</u> : 165 095.78 €
	<u>Résultat fonctionnement 2020</u> : + 25 684.01 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2020

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_006 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil municipal nomme un Président de séance :

M. le Maire sort

Le Président de séance présente le compte administratif 2020

M. le Président présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif 2020.

Il fait apparaître :

<u>INVESTISSEMENT</u> :	<u>Dépenses</u> : 12 513.02 €	<u>Recettes</u> : 24 519.66 €
	<u>Résultat investissement 2020</u> : + 12 006.64 €	
<u>FONCTIONNEMENT</u> :	<u>Dépenses</u> : 139 411.77 €	<u>Recettes</u> : 165 095.78 €
	<u>Résultat fonctionnement 2020</u> : + 25 684.01 €	

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, APPROUVE le compte administratif 2020

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_007 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

M. le Maire présente l'affectation du résultat 2020 :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2020 : + 25 684.01 €

Résultats antérieurs reportés : + 207 118.98 €

Résultat à affecter : 232 802.99 €

Report (R 002) : 224 854.12 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution cumulé (D 001): - 7 948.87 €

Besoin de financement : + 7 948.87 €

Affectation en réserve (R 1068) : + 7 948.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, APPROUVE l'affectation du résultat 2020.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_008 VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il doit délibérer chaque année afin de fixer le taux des 4 taxes directes locales.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Taxe d'habitation = 8.50 %
- Foncier bâti = 3.27 % + 19.72 % (taux départemental)
- Foncier non bâti = 12.14 %
- Cotisation Foncière des Entreprises = 9.85 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_009 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

M. le Maire présente aux membres du Conseil les demandes de subventions reçues pour l'année 2021 :

Demandes 2021	Votes 2021
ADMR (Châteauneuf/Lignièrès)	250
AFM Téléthon (délégation du Cher)	50
AFSEP (Scéléròse en Plaque)	50
APF France Handicap (délégation du Cher)	50
Association des amis de la bibliothèque du Cher	30
Avenir de Lignièrès	50
Berry attelage	50
Comité des fêtes L'Etoile Bleue (La Celle Condé)	1 500
Croix Rouge Française (antenne de Bourges)	50
DDEN (Lignièrès)	50
Emmaüs du Cher	50
Facilavie	250
Fédération des aveugles de France	50
Foire aux ânes (Lignièrès)	50
Fondation du Patrimoine	55
Groupe Secours Catastrophe Français	50
Harmonie de Lignièrès	50
Jumelage Lignièrès/Dunbar	50
La grange aux verrières (St hilaire en Lignièrès)	50
Les restos du Cœur (St Doulichard)	50
Musique en Boischaut Marche (Lignièrès)	100
Office de tourisme (Lignièrès)	1 000
Secours catholique (Le Châtelet)	50
Secours populaire Français (Bourges)	50
Société des Courses Hippiques (Lignièrès)	2 000
Union Amicale des Pêcheurs à La Ligne (Lignièrès)	50
Vie libre (St Amand Montrond)	50
TOTAL	6 135,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE les subventions attribuées dans le tableau ci-dessus

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_010 CONTRIBUTION AU FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2021

Vu la loi du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement des plus démunis ;

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, affirmant le droit, pour tout ménage éprouvant des difficultés particulières du fait d'une situation de précarité, à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver son accès à une fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 définissant les conditions du transfert des Fonds de Solidarité pour le Logement aux départements et prévoyant l'extension de la compétence de ces fonds aux aides pour les impayés d'eau, d'énergie et de téléphone, ainsi, à titre facultatif, qu'à certaines aides destinées à prendre en compte des surcoûts de gestion locative liés à l'occupation de logement par des ménages en difficultés ;

Vu le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 précisant les modalités de fonctionnement des Fonds de Solidarité pour le Logement et les conditions d'élaboration de leur règlement intérieur ;

Vu le vote du Conseil Départemental du Cher, lors de son assemblée du 21 mars 2005, créant le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) ; dont l'objectif est de venir en aide à toute personne résidant dans le département du Cher qui éprouve des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant, ou qui est dans l'impossibilité de régulariser ses impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone ;

Considérant qu'en 2020 le Conseil municipal a contribué à hauteur de 150 € au FSL ;

Considérant qu'en 2020 2 ménages résidant sur la commune de La Celle Condé ont bénéficié du soutien apporté par le FSL pour un montant total de 640 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de participer au Fond de Solidarité pour le Logement à hauteur de 150€ ET autorise M. le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_011 VOTE DE DEVIS POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire présente aux membres du Conseil 2 devis de l'entreprise Claude BORDAT pour des travaux de réfection de voirie :

- Remise en état de la route de Saint Marie sur une longueur de 1 200 m et une largeur de 3 m : reprofilage général en concassé 0/20, cloutage en gravillon 10/20, tricouche à l'émulsion de bitume 69%, 5kg/m², gravillon 6/10 et 4/6 pour un montant de 28 800 € H.T soit 34 560 € T.T.C
- Remise en état des routes autour du Feuilloux sur une longueur de 2 182 ml et une largeur de 3m à 3.50m : enlèvement du bourrelet central, dérasements d'accotements, réparations préalables aux bicouches (0/20 + monocouche), bicouche avec cloutage préalable, 3kg/émulsion, gravillon 6/10 et 4/6, reprofilage général, cloutage 10/20 et tricouche à l'émulsion de bitume 5kg/m² gravillon 6/10 et 4/6 pour un montant de 38 249 € H.T soit 45 898.80 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE les devis suivants :

- Remise en état de la route de Sainte Marie pour un montant de 28 800 € H.T soit 34 560 € T.T.C
- Remise en état des routes autour du Feuilloux pour un montant de 38 249 € H.T soit 45 898.80 € T.T.C

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

M le Maire informe les membres du Conseil que la commission budget/finances s'est réunie le 26 mars dernier

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal les propositions de chapitres qui font apparaître un budget équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 425 370.07 €

Recettes : 425 370.07 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 247 926.42 €

Recettes : 247 926.42 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, APPROUVE le budget primitif 2021.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_013 LOCATION DE TERRAINS AU LIEU-DIT LES VIVIERS

M. le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il a reçu une demande orale pour une location de terrain au lieu-dit les Viviers.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est devenue propriétaire des terrains cadastrés D 90, 91, 92, 98 et 99, au lieu-dit les Viviers, le 02 octobre 2019.

Après vérification il s'avère que les parcelles D98 et 99 pourraient correspondre à la demande reçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE de louer les parcelles D98 et 99 à l'EARL de Pont Chauvet, domiciliée à Pont Chauvet 18160 LA CELLE CONDE, à titre gratuit pour 5 ans à condition de remettre les parcelles en état, et DONNE tous pouvoirs au Maire, à défaut à son adjoint, pour signer le bail qui prendra effet à compter du 01/04/2021.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Devis pour reliure Etat Civil, délibérations et arrêtés (Commun et CCAS) pour un montant de 561 € H.T soit 637 € TTC

- Empiètement limites communal :

- Demande de travaux sur la route Impasse des Champs longs : attente car prévision de travaux qui vont abîmer la route

- Prévision d'achat d'une maison sur la Commune

- Aménagement des horaires d'un adjoint technique : depuis le 26 mars 2021 les heures effectuées par Mme Stéphanie AUMEUNIER ont été regroupées de façon à ce qu'elle ne soit en activité qu'un vendredi sur deux.

Heure de fin de séance :